

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETTELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETTELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Jean-Baptiste MERLEY – Edmond HUBE – Serge SIMON – Héléna HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Sylvain DUPLAY - Séverine ALLEGRA - Gérard ROUCHOUSE - Agathe CARROT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS :
M. Sylvain DUPLAY à Mme Nadine SAURA
Mme Séverine ALLEGRA à M. Dominique BERNAT
M. Gérard ROUCHOUSE à M. Stéphane DESPINASSE
Mme Agathe CARROT à Mme Farida SEFSAF
M. Christophe BERGERAC à M. Edmond HUBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : REPRISE DÉFINITIVE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE NOUVELLE PISCINE

Après avoir entendu le compte rendu du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement :

1. Détermination du résultat de clôture 2025 - fonctionnement

1)	Résultat 2024 reporté (excédent) (a).....	0.00 €
2)	Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025	
•	Recettes.....	172 746.00 €
•	Dépenses.....	5 422.95 €
•	Résultat de l'exercice 2025 (excédent) (b).....	167 323.05 €

Résultat de clôture fonctionnement 2025 (excédent) (a+b)..... + 167 323.05 €

2. Détermination du résultat de clôture 2025 – investissement

1) Résultat 2024 reporté (déficit) (a)..... 571 924.88 €

2) Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025

• Recettes..... 3 230 696.00 €

• Dépenses..... 1 417 042.19 €

• Résultat de l'exercice 2025 (excédent) (b) 1 813 653.81 €

Résultat de clôture fonctionnement 2025 (excédent) (a+b)..... + 1 241 728.93 €

Reste à réaliser en recettes 2025... 0.00 €

Reste à réaliser en dépenses 2025... 0.00 €

Résultat de clôture (restes à réaliser compris)..... + 1 241 728.93 €

Le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 167 323.05 € et un excédent de clôture d'investissement de 1 241 728,93 €.

3. Affectation du résultat de clôture 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 167 323.05 €

- Au compte 001 - Excédent antérieur reporté : 1 241 728.93 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-067 du 2 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 – budget annexe nouvelle piscine,

Vu la délibération n°2026-128 du 24 juin 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe nouvelle piscine.

Après en avoir délibéré,

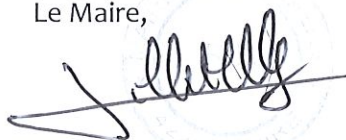
- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de la nouvelle piscine telle qu'exposée ci-avant.

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de la nouvelle piscine telle qu'exposée ci-avant.

ADOpte A L'UNANIMITE

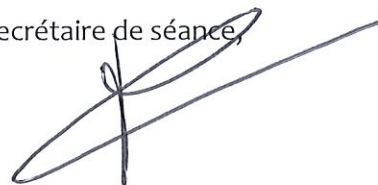
Sorbiers , le 7 juillet 2026

Le Maire,



Olivier VILLETELLE

La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260624-del2026-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026